



Crolles, le 15 juin 2016

N/Réf : FG/CB/PFT/ /2016-2413

S/C Direction Générale / *DL*

Objet : désormais tous les emballages en plastique se trient.

Affaire suivie par Caroline Tami et Nicolas Royer-Blanchard



Madame, Monsieur le Maire,

La Communauté de communes*, avec les autres clients du centre de tri de Grenoble**, **a été retenue** dans le cadre de l'appel à projets lancé par Eco-emballages **pour étendre les consignes actuelles à toutes les résines plastiques**. Un succès qui témoigne d'une volonté forte de développer notre action en faveur de l'environnement tout en offrant un service public de qualité.

Jusqu'à présent, seuls 23% environ des emballages plastiques étaient recyclés sur notre territoire. Les particularités de ces emballages (petite taille, légèreté, diversité de formes et de compositions...) nécessitaient le développement de filières de recyclage pérennes et des adaptations dans le **centre de tri Athanor**, situé à la Tronche. C'est chose faite depuis le printemps dernier. Athanor **a, en effet, fait l'objet de travaux, financés par Eco-Emballages dans le cadre de l'appel à projets**. Son modernisme et ses performances font désormais de cet outil **un atout réel pour relancer et augmenter les volumes recyclés**.

Concrètement, le geste de tri des habitants est simplifié puisque tous les emballages en plastique seront désormais recyclables. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2016, **les sachets en plastique, barquettes et pots de yaourt peuvent être ajoutés dans les bacs de recyclables**. Une évolution de taille dans l'amélioration du recyclage des emballages en plastique... Fini les hésitations !

Dès à présent, vous pouvez **retrouver les consignes de tri mises à jour sur** le site internet de la collectivité, page « consignes de tri » : www.le-gresivaudan.fr/consignesdetri

A l'automne, une campagne de communication adaptée aux spécificités de la collectivité et inspirée des supports de communication produits par les autres territoires **accompagnera les habitants pour les sensibiliser et les aider à changer leurs habitudes**.

Afin que ceux qui résident et travaillent sur le territoire adoptent le bon réflexe, **nous comptons sur vous pour relayer cette nouveauté sur vos différents supports de communication**, l'occasion sans doute de rappeler quelques principes de base :

- Bien vider ses emballages mais ne pas les laver pour ne pas gaspiller l'eau.



- Ne pas emboîter des emballages de natures différentes pour éviter leur mise à l'écart.

Par ailleurs, d'ici à la fin de l'année, les consignes de tri seront progressivement mises à jour sur les bacs de collecte sur l'ensemble du territoire et un guide du tri sera largement distribué pour trier ses déchets en toute sérénité.

Je reste à votre disposition et Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Francis GIMBERT
Et par délégation
Le vice-président à la gestion des
déchets ménagers

Christophe Borg



** ATTENTION : Seules les 29 communes gérées en régie par Le Grésivaudan sont concernées par ces nouvelles consignes de tri. Le SIBRECSA n'ayant pas participé à l'appel à projets lancé par Eco-emballages, les 17 autres communes doivent donc suivre les consignes de tri initiales rappelées sur le site internet du SIBRECSA : www.sibreca.fr*

***Avec Grenoble-Alpes Métropole, le SICTOM du Sud Grésivaudan, la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais et la Communauté de Communes du Trièves.*